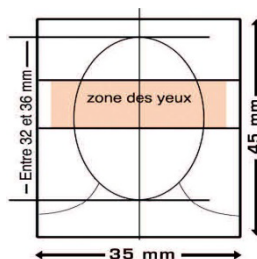


CARACTERISTIQUES DES PHOTOS

Format :

- La taille du visage doit être comprise entre 3,2 et 3,6 cm (Soit 70 à 80% de la photo) du bas du menton au sommet du crâne (Hors cheveux) ;
- Le visage doit être correctement centré sur la photo.
- Le fond doit être uni, de couleur claire. Le fond blanc est interdit.
- Le visage doit être de face, avec une expression neutre, bouche fermée, les yeux normalement ouverts, clairement visibles, fixant l'objectif, sans mèche devant les yeux ;



Qualité des photos et attitudes :

- La photo doit être nette, sans pliure, ni trace.
- La luminosité et le contraste doivent faire apparaître la couleur naturelle de la peau. Il ne doit pas avoir de reflets de flash sur tout ou partie du visage et pas de yeux rouges ;
- Le visage doit être présenté strictement de face. Les deux côtés du visage doivent apparaître clairement ;
- La tête doit être nue (pas de chapeau, foulard ou serre-tête par exemple).
- Pas de lunettes.
- Les cheveux ne doivent pas recouvrir le visage. Les oreilles doivent être dégagées.

COMMUNES DU MORBIHAN ÉQUIPÉES D'UN DISPOSITIF DE RECUEIL BIOMÉTRIQUE

Allaire	La Roche Bernard	Ploemeur	Rohan
Auray	Lanester	Ploërmel	Sarzeau
Baud	Le Faouët	Plouay	Saint-Avé
Carnac	Le Palais	Plouhinec	Saint-Gérand-Croixanvec
Gourin	Locminé	Pluvigner	St-Jean-Brévelay
Guémené-sur-Scorff	Lorient	Pontivy	Sérent
Guer	Malestroit	Plouay	Surzur
Guidel	Mauron	Questembert	Theix-Noyal
Hennebont	Muzillac	Quéven	Vannes
Josselin	Pénestin		

**ATTENTION, Les cartes nationales d'identités délivrées à des personnes majeures
Entre le 02 /01/2004 et le 31/12/2013 sont valides 15 ans en France.**



DEMANDE DE TITRES Carte nationale d'identité et/ou passeport

SUR RENDEZ-VOUS UNIQUEMENT

1. **Faire votre pré-demande en ligne sur <https://ants.gouv.fr/>**, créer un compte ou utiliser vos identifiants impôts, Amélie, MSA entre autres sur France Connect, puis Espace identité. Choisir CNI + Passeport ou CNI ou Passeport pour personne majeure ou mineure. Si vous avez des difficultés pour faire votre pré-demande en ligne, vous pouvez contacter France Services Plouay au 02 97 33 05 40

2. **Prendre rendez-vous sur notre site www.plouay.fr**, rubrique « pratique » puis « mes démarches en ligne » puis « passeport/ carte d'identité » - prendre RDV- indiquer le choix CNI + Passeport ou CNI ou Passeport- saisir votre numéro ANTS (numéro de pré-demande) pour accéder au planning de RDV. (Le planning est établi sur 2 mois, au-delà il n'est plus possible de prendre RDV). Sélectionner le créneau horaire puis valider. Si vous rencontrez des difficultés pour faire prendre rdv en ligne, vous pouvez contacter France Services Plouay au 02 97 33 05 40

**Ou,
Prendre RDV dans une autre mairie**

Se connecter au site <https://rendezvouspasseport.ants.gouv.fr> afin de connaître les créneaux disponibles dans un rayon de 20, 40 ou 60 km. Il peut être pris dans n'importe quelle mairie équipée d'une station d'enregistrement biométrique, y compris dans un autre département. (voir liste pour Morbihan page 4)

➤ A qui ces titres sont délivrés ?

A toute personne de nationalité française, sans condition d'âge.
La présence du demandeur est obligatoire (y compris pour les mineurs, qui doivent être accompagnés d'un représentant légal)

➤ Délai d'obtention ?

Le délai d'obtention est variable ; il peut être plus important à l'approche des départs en vacances (de 6 à 10 semaines selon les périodes de l'année) « **Tout passeport et/ou carte nationale d'identité non retiré dans un délai de 3 mois, suivant sa mise à disposition en mairie sera détruit** » - article 12 décret n°2005-1726 du 30/12/2005.

➤ Où peut-on se procurer les timbres fiscaux électroniques ?

A acheter dans un bureau de tabac ou sur le site internet ANTS à la fin de la procédure de la pré-demande.

Mairie de Plouay : 4 Place de la mairie, 56240 PLOUAY, 02 97 33 31 51

PIECES A FOURNIR POUR LES PERSONNES MAJEURES

CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ	PASSEPORT
Durée de validité : 10 ans	Durée de validité : 10 ans
Présence obligatoire de tout demandeur, au dépôt et au retrait	
<input type="checkbox"/> En cas de perte ou vol : Des timbres fiscaux électroniques de 25€	<input type="checkbox"/> Des timbres fiscaux électroniques de 86€
<input type="checkbox"/> Pré-demande : imprimée, non signée ou n° de la pré-demande <input type="checkbox"/> L'ancien titre (carte nationale d'identité ou passeport) en votre possession ou l'original d'une déclaration de perte ou vol <input type="checkbox"/> Un justificatif d'état civil en cas de première demande, de perte ou vol ou de renouvellement de titre périmé de + de 5ans : -présenter un 2 ^{ème} titre en cours de validité ou périmé de – de 5 ans - <u>ou</u> fournir l'original d'une copie intégrale d'acte de naissance de moins de 3 mois. <input type="checkbox"/> Les informations relatives à la filiation (nom, prénoms, date et lieu de naissance des parents) pour remplir la pré-demande. <input type="checkbox"/> Photos d'identité (35x45 mm) couleurs non découpées , de face, tête nue, sans sourire, sans lunettes, <u>de moins de 6 mois impérativement</u> . <input type="checkbox"/> L'original, y compris facture éditée via internet, d'un justificatif de domicile daté de moins d'un an à la date de dépôt de la demande : • Au nom et prénom du demandeur (ou de son époux/se) Dernier avis d'imposition ou certificat de non-imposition, justificatif de taxe d'habitation, facture eau, gaz, téléphone (fixe ou mobile), quittance de loyer d'un organisme social ou d'une agence immobilière, titre de propriété, attestation ou facture d'assurance du logement, relevé de la Caf mentionnant les aides liées au logement. • En cas d'hébergement d'une personne majeure : → Original d'un justificatif de domicile de moins d'un an au nom de l'hébergeant+ photocopie de sa pièce d'identité + attestation d'hébergement signée certifiant que vous habitez chez elle de manière stable ou depuis plus de 3 mois.	
<u>CAS PARTICULIERS</u>	
<input type="checkbox"/> Mariage/veuvage : copie intégrale d'acte de mariage ou naissance de moins de 3 mois/décès <input type="checkbox"/> Femmes divorcées souhaitant garder le nom de l'ex-époux : le jugement de divorce vous autorisant à porter le nom de votre ex-époux(se) ou une autorisation écrite et pièce d'identité de l'ex-époux(se). <input type="checkbox"/> Preuve de la nationalité : si vous venez d'acquérir la nationalité française et que le justificatif d'état-civil ne suffit pas à en attester (document original) <input type="checkbox"/> En cas de renouvellement pour modification d'état civil : l'original d'un acte d'état Civil de moins de 3 mois.	

PIECES A FOURNIR POUR LES PERSONNES MINEURES

CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ	PASSEPORT
Durée de validité : 10 ans	Durée de validité : 5 ans
Présence obligatoire de l'enfant au dépôt (quel que soit son âge) et au retrait (à partir de 12 ans révolus) accompagné du représentant légal	Présence obligatoire de l'enfant au dépôt (quel que soit son âge) et au retrait (à partir de 12 ans révolus) accompagné du représentant légal
<input type="checkbox"/> En cas de perte ou vol : Des timbres fiscaux électroniques de 25€	<input type="checkbox"/> Des timbres fiscaux électroniques - de 17 € pour les mineurs de – de 15 ans - de 42 € pour les mineurs de + de 15 ans
<input type="checkbox"/> Pré-demande : imprimée, non signée ou n° de la pré-demande <input type="checkbox"/> L'ancien titre (carte nationale d'identité ou passeport) en votre possession ou l'original d'une déclaration de perte ou vol <input type="checkbox"/> Un justificatif d'état civil en cas de première demande, de perte ou vol ou de renouvellement de titre périmé de + de 5ans : -présenter un 2 ^{ème} titre en cours de validité ou périmé de – de 5 ans - <u>ou</u> fournir l'original d'une copie intégrale d'acte de naissance de moins de 3 mois. <input type="checkbox"/> Les informations relatives à la filiation (nom, prénoms, date et lieu de naissance des parents) <input type="checkbox"/> Photos d'identité (35x45 mm) couleurs non découpées , de face, tête nue, sans lunettes, <u>de moins de 6 mois impérativement</u> . <input type="checkbox"/> L'original, y compris facture éditée via internet, d'un justificatif de domicile récent : • Au nom et prénom du demandeur Dernier avis d'imposition ou certificat de non-imposition, justificatif de taxe d'habitation, facture eau, gaz, téléphone (fixe ou mobile), quittance de loyer d'un organisme social ou d'une agence immobilière, titre de propriété, attestation ou facture d'assurance du logement, relevé de la Caf mentionnant les aides liées au logement.	
<input type="checkbox"/> La pièce d'identité du représentant légal (carte nationale d'identité ou passeport)	
<u>CAS PARTICULIERS</u>	
<input type="checkbox"/> Cas de divorce ou de séparation des parents : Le jugement ou l'ordonnance fixant les conditions d'exercice de l'autorité parentale et la résidence de l'enfant, + en cas de résidence alternée : justificatif de domicile et pièce d'identité des 2 parents. <input type="checkbox"/> Preuve de la nationalité : si vous venez d'acquérir la nationalité française et que le justificatif d'état-civil ne suffit pas à en attester (document original) <input type="checkbox"/> En cas de modification d'état civil : l'original d'un acte d'état civil datant de moins de 3 mois. <input type="checkbox"/> Mineurs protégés : renseignements en mairie	